

CONSEIL MUNICIPAL de DAVAYÉ

« Procès-Verbal »

Lundi 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DAVAYÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Davayé, salle du conseil, sous la présidence de M. Michel du ROURE.

Présents : M. Michel du ROURE, Maire, Mmes Stéphanie BOURDON, Anne-Sophie FAURE, Alice NOGUE, Chantal POINT, Jennifer TROUILLET et MM. Romain CORTINOVIS, Gérard KAISER, Christian MULLIER et Jérôme SIGNORET.

Excusés : M. David GEOFFROY (*Arrivé à 20h au point 5*) 1) Logements communaux) et M. Romain CORTINOVIS.

Absente : Mme Jennifer FERNANDES RICARDO

Le quorum est atteint.

Mme Jennifer TROUILLET est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

2) DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3) ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

4) DÉLIBÉRATIONS

I. Annulation de la délibération n°DE_2025_48 du 01/12/2025 : « Avenant de transfert - convention d'occupation du domaine public du site de télécommunication « Pré de la Jonchère 71960 DAVAYE JV 132422 » : autorisation de signature. »

II. Droit de préemption urbain - Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) vente parcelle ZB 293-294-300 " Pré de Saint Léger ".

III. Droit de préemption urbain - Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) vente parcelles ZB 203 " 359 route des Allemands ".

IV. Amélioration du système de vidéoprotection de la commune de Davayé

5) DOSSIERS EN COURS

6) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 01 DÉCEMBRE 2025

Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par le secrétaire de séance, M. Gérard KAISER et le Maire.

2) DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL

- **Droit de préemption urbain (décisions n°DE_2025_44 et DE_2025_45)**

La renonciation au droit de préemption a été prononcée par le Maire pour les cessions suivantes :

Parcelles	Lieu-dit	Superficie	Usage	Propriétaires	Acquéreurs
Décision du Maire n°DE_2025_51 du 03 décembre 2025					
B 607 (zones UE et A)	159 rue des Bergades	2 760 m ²	Habitation	BALLIGAND Pascale et Olivier	GUERRIN Blandine et DUCROZET Romain
Décision du Maire n°DE_2025_52 du 22 décembre 2025					
B 1595 B 1597 B 1602 (zone UB)	52 rue de Chaponière Chaponière Les Poncétys	817 m ² 598 m ² 54 m ²	Sans usage particulier	BESSY HABITAT SAS représentée par BESSY Patrice	REYNARD Gérald
Décision du Maire n°DE_2025_53 du 31 décembre 2025					
ZB 166 ZB 168 ZB 169 (lot A et C) (zone UF)	Les Prés Cousins Les Prés Cousins 153 impasse de la Patte d'Oie	156 m ² 1156 m ² 1232 m ²	Habitation	OSMOSE IMMOBILIER SARL représentée par LARGE Bastien	GARCIA et LHOMME Nicolas et Amandine
Décision du Maire n°DE_2025_51 du 03 décembre 2025					
ZB 166 ZB 168 ZB 169 (lot B) (zone UF)	Les Prés Cousins Les Prés Cousins 153 impasse de la Patte d'Oie	156 m ² 1156 m ² 1232 m ²	Local à usage de garage (atelier, bureau et magasin)	OSMOSE IMMOBILIER SARL	SAVIN et GAUTHERON Marie et Bruno

3) ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- **Restes à réaliser - reports 2025 sur le budget 2026 :**

Les dépenses et recettes d'investissement prévues au budget 2025 et qui n'ont pu être réalisées doivent être reportées sur l'exercice 2026. C'est ce qu'on appelle les restes à réaliser. Le Maire fait un point sur ces reports.

- **EN DEPENSES d'INVESTISSEMENT :**

- Divers travaux par le SYDESL concernant l'éclairage public
 - Enfouissement des réseaux d'électrification, d'éclairage public et de télécommunication de la rue de la mairie et montée du Clos (affaire n°169079 – BTS P. LES DURANDIS) - (SYDESL) = 75 270,83 € arrondi à 75 271 €
 - Création d'un éclairage public neuf à l'école (affaire n°169085) – (SYDESL) = 5 548,25 € arrondi à 5 550 €
 - Eclairage public neuf (4 luminaires) « rue de la mairie » (affaire n°169087) – (SYDESL) = 16 519,58 € arrondi à 16 550 €
 - Eclairage public renouvellement vétustes (luminaires n°65 et 66 vétustes) « rue de la mairie » (affaire n°169088) – (SYDESL) = 1 270,84 € arrondi à 1 300 €

Total = 98 671 € ; Crédits restants en 2025 = 93 131,54 €

=> **REPORT DE 93 131 € au compte 204181 « autres org. Pub. – biens mob., mat., études) »**

- Une lance de désherbage = 2 940 € TTC (GARRY)

=> **REPORT DE 2 940 € au compte 2157 « Matériel et outillage technique »**

- L'aménagement de la rue de la Mairie = 69 686,36 €
 - Marché de « Travaux » = 66 160,73 €
 - Marché de « Maitrise d'œuvre » = 3 525,63 €

=> **REPORT DE 69 687 € au compte 231 « immobilisations corporelles en cours »**

- **EN RECETTES d'INVESTISSEMENT :**

- Une subvention pour les travaux d'aménagement de la Place de Varanjoux de l'Etat = 73 500 € (DETR 2023)

=> **REPORT DE 73 500 € au compte 13461« Dotation équipement territoires ruraux non transf. »**

- Une subvention pour la restauration du retable de l'Eglise de la DRAC = 6 224 € (Crédits déconcentrés 2024 du Ministère de la Culture)

=> **REPORT DE 6 224 € au compte 1318 « subv. non transf. Etat, établissements nationaux »**

- Une subvention pour les bips d'alerte du CPI Davayé du Département de Saône-et-Loire = 1 111 € (soutien à l'investissement des CPI)

=> **REPORT DE 1 111 € au compte 1323 « subv. non transf. Départements »**

• **Projets 2026 :**

L'année 2026 voyant le renouvellement du conseil municipal, se pose la question du vote du budget de la commune avant les élections de mars 2026 ou non.

Il est décidé de préparer le budget primitif sur la base de celui de l'année dernière en minimisant les recettes et maximisant les dépenses légèrement et de le voter pour permettre d'assurer la continuité des services et projets d'investissement en cours.

Celui-ci pourra ensuite être révisé en cours d'année 2026 par le nouveau conseil municipal avec des décisions modificatives ou virements de crédits du maire.

Le principal projet envisagé est l'amélioration du système de vidéoprotection de la commune de Davayé qui sera étudié en point 4) délibérations (n°IV)

La Commission Finances se réunira le 17 février 2026 à 18h et le vote du budget est prévu lors de la réunion de conseil municipal du 09 mars 2026.

4) DÉLIBÉRATIONS

I) Annulation de la délibération n°DE 2025 48 du 01/12/2025 : « AVENANT DE TRANSFERT - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU SITE DE TELECOMMUNICATION "Pré de la Jonchère 71960 DAVAYE – JV 132422" : autorisation de signature ».

Vu la délibération n° DE_2025_48 du 1^{er} décembre 2025 ayant pour objet « avenant de transfert - convention d'occupation du domaine public du site de télécommunication « Pré de la Jonchère 71960 DAVAYÉ JV132422 » : autorisation de signature » ;

Vu la délibération n°DE_2025_38 du 06 octobre 2025 relative au renouvellement du bail avec la société INFRACOS pour le site 132422 « Pré de la Jonchère » à Davayé (parcelle ZA 8)

Vu le bail signé les 04 et 05 novembre 2025 entre la commune de Davayé et la société INFRACOS, La Mairie a été informée par mail le 02 décembre 2025 par la société INFRACOS que le bail renouvelé par délibération du 06 octobre 2025 et signé les 04 et 05 novembre 2025 est un bail civil et non une convention d'occupation du domaine public, et qu'il n'est donc, par conséquent, pas nécessaire de signer un avenant de transfert. Or, il a été question de cet avenant dans une délibération du 1er décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération n°DE_2025_48 du 1^{er} décembre 2025 relative à la conclusion d'un avenant de transfert entre la Commune de Davayé, la société INFRACOS et la société BOUYGUES TELECOM.

II) Droit de préemption urbain - Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) vente parcelle ZB 293-294-300 " Pré de Saint Léger ".

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Davayé du 20 juillet 1978 approuvant le Plan d'Occupation des Sols (POS), du 30 janvier 1990 approuvant la modification du POS, n°5-03.2005 du 07 mars 2005 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), et n°19/06/2010 du 16 juin 2010 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Davayé n°29/11/2010 du 09 novembre 2010 instituant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Davayé n°DE_2020_40 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Davayé a donné délégation au Maire, Michel du ROURE, pour exercer, au nom de la Commune de Davayé, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme, sur les biens dont le prix de vente est inférieur ou égal à 350 000 €,

Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été reçue en Mairie de Me Anne BARAKAT, notaire à Belleville-en-Beaujolais (69), concernant la vente de la SCI MVM représentée par Janyce RICHY au profit de VANIER Jean-Christophe des parcelles cadastrées ZB 293, ZB 294 et ZB 300 situées « Pré de Saint Léger » en zone 1AUX du PLU de la Commune de Davayé.

Etant donné que le prix de vente des biens est supérieur à 350 000 €, limite de montant permettant au Maire d'avoir délégation du Conseil pour exercer le droit de préemption, le Conseil doit délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles ZB 293, ZB 294 et ZB 300 situées « Pré de Saint Léger » à Davayé.

III) Droit de préemption urbain - Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) vente parcelle ZB 203 « 359 route des Allemands ».

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Davayé du 20 juillet 1978 approuvant le Plan d'Occupation des Sols (POS), du 30 janvier 1990 approuvant la modification du POS, n°5-03.2005 du 07 mars 2005 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), et n°19/06/2010 du 16 juin 2010 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Davayé n°29/11/2010 du 09 novembre 2010 instituant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Davayé n°DE_2020_40 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Davayé a donné délégation au Maire, Michel du ROURE, pour exercer, au nom de la Commune de Davayé, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme, sur les biens dont le prix de vente est inférieur ou égal à 350 000 €,

Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été reçue en Mairie de Me Anne BARAKAT, notaire à Belleville-en-Beaujolais (69), concernant la vente de la SCI PADO représentée par Janyce RICHY au profit de VANIER Jean-Christophe de la parcelle cadastrée ZB 203 située « 359 route des Allemands » en zone 1AUX du PLU de la Commune de Davayé.

Etant donné que le prix de vente du bien est supérieur à 350 000 €, limite de montant permettant au Maire d'avoir délégation du Conseil pour exercer le droit de préemption, le Conseil doit délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle ZB 203 située « 359 route des Allemands » à Davayé.

IV) Amélioration du système de vidéoprotection de la commune de Davayé

Il est proposé de renforcer le dispositif de sécurité existant de la commune de Davayé par l'installation de caméras de vidéoprotection complémentaires, en cohérence avec les équipements déjà en place sur le territoire.

Actuellement, 5 caméras de vidéoprotection sont opérationnelles sur 4 sites et ont démontré leur utilité en matière de prévention des atteintes aux biens et aux personnes, de dissuasion des actes de malveillance, ainsi que d'appui aux forces de sécurité.

Toutefois, certaines zones demeurent insuffisamment couvertes ou nécessitent une amélioration de la qualité de surveillance afin de répondre de manière plus efficace aux enjeux de sécurité actuels.

Le projet consiste donc à installer de nouvelles caméras de vidéoprotection, venant compléter et optimiser le dispositif existant. Ces équipements permettront :

- d'élargir la couverture des zones sensibles ou stratégiques,
- d'améliorer la continuité visuelle entre les secteurs déjà équipés,
- de renforcer la prévention des incivilités, des actes de vandalisme, des vols et des intrusions,
- de faciliter l'identification des faits et des auteurs en cas d'incident,
- d'accroître le sentiment de sécurité des usagers, des habitants et des personnels.

Nouveaux lieux envisagés :

- Complément du site n°1 « Place de Varanjoux » : une caméra va filmer la « rue des Plantés » et une autre la « route de Vergisson » ;
- site n°5 : au croisement des Morats – une caméra sera implantée pour filmer le croisement des 4 rues suivantes : rue des Chailloux, route de Prissé, rue des Bergades et rue du Paradis qui dessert le lycée viticole de Davayé.

Coût du projet : (d'après le devis de l'entreprise LEASE PROTECT – déjà fournisseur des 1^{ères} caméras)

3 nouvelles Caméras : 9 047,00 € HT

Matériels pour visionnage/enregistrement : 1 262,00 € HT

MONTANT TOTAL DU PROJET (hors maintenance) : 10 309,00 € HT

Financements envisagés :

- Subvention Etat : 5 154,50 € (soit 50 % du projet)

« Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) »

- Subvention Département de Saône-et-Loire : 3 092,70 € (soit 30 % du projet)

« Appel à projets départemental 2026 (AAP) »

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS : 80 % soit 8 247,20 €

Autofinancement de la Commune : 2 061,80 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le projet "Amélioration du système de vidéoprotection de la Commune de Davayé pour un montant de 10 309 € HT.
- sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre du « Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) » pour 5 154,50 € et du Département de Saône-et-Loire pour 3 092,70 € au titre de l' « Appel à projets départemental 2026 (AAP) »
- charge le Maire des différentes démarches.

5) DOSSIERS EN COURS

1) Bâtiments, logements et équipements communaux

- Bâtiments communaux
- Eglise

- Restauration du retable de l'Eglise : suite aux demandes de versement des subventions auprès de la DRAC et du Département de Saône pour les travaux de restauration du retable de l'Eglise, une représentante est venue constater les travaux.
- Entretien des sonneries des cloches de l'Eglise : l'entreprise DESMARQUEST a réalisé l'entretien annuel fin décembre 2025.

- *Logements communaux*

Les locataires de la maison du 42 rue des Plantés (ancienne maison d'assistante maternelle) ont signé leur bail au 15 décembre 2025 avec exonération d'1 mois de loyer comme le prévoit la délibération du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025.

Des travaux ont été réalisés par les services techniques (remplacement d'un morceau du plancher) et les locataires vont eux aussi procéder à quelques travaux (réfection du parquet, aménagement d'une cuisine à l'étage, remplacement d'une toilette).

La locataire est assistante maternelle et a obtenu son changement de domicile pour son agrément ce qui porte à 6 le nombre d'assistantes maternelles agréées à Davayé.

Le stationnement devant ledit logement et le local commercial est également évoqué. Une place de stationnement qui avait été marquée devant le logement sera supprimée et les 2 places devant le local commercial seront matérialisées comme « réservé à la clientèle ».

2) Voirie

- *Aménagement de la rue de la mairie*

Un point sur les travaux en cours d'aménagement de la rue de la mairie est effectué.

L'entreprise EIFFAGE a procédé à la pose de barrières en bois, d'un portail et du tourniquet d'accès PMR (personne à mobilité réduite) existant sur le terrain de jeux en décembre ainsi qu'à l'implantation des réservations pour les panneaux électoraux le long du mur, côté ouest de la mairie, en janvier. Des barrières métal ont été installées par leur sous-traitant le long de la « pissurette » avec un accès pour prendre l'eau, et des caillebotis seront mis en place prochainement.

L'entreprise CHAPEY a, en décembre, rempli de terre les dalles alvéolaires pour le stationnement qui a été laissé volontairement fermé quelques semaines le temps que l'herbe plantée pousse ; L'entreprise est maintenant attendu pour les plantations dans les massifs.

Le sablage des trottoirs sera effectué au printemps lorsque la météo sera plus favorable.

Concernant les subventions obtenues pour ces travaux, elles s'élèveront à 114 026,64 € au total puisque la Préfecture de Saône-et-Loire a informé en fin d'année que l'Etat attribuait la somme de 63 000 € au titre de la DETR 2025 à notre commune.

- *Salage de la voirie*

Les agents communaux ont procédé au salage des voies communales le mercredi 7 janvier au soir ainsi que le jeudi 8 janvier tôt le matin, en raison de la neige.

Le bureau municipal a étudié la possibilité de mettre en place des astreintes pour le personnel mais cela s'avère trop contraignant pour une petite commune comme Davayé.

Le conseil municipal remercie et félicite les 2 agents pour leur travail et leur implication.

- *Elagages des arbres*

Les agents communaux ont procédé à l'élagage des 6 platanes de la Place de Varanjoux en janvier 2026 et à l'évacuation des branchages. Ces derniers sont également remerciés.

- *Balisage « rue des Poncétys »*

Le directeur du lycée a demandé l'étude du prolongement du balisage de protection « rue des Poncétys » le long de l'établissement entre l'entrée secondaire des cuisines du lycée et le parking des apprenants du CFPPA.

- *Bornage*

M. le Maire s'est rendu à plusieurs bornages, à la Patte d'Oie et au Pré de Maladières.

- *Renaturation Denante aval lavoir Chaponnière Davayé / MBA*

M. le Maire a assisté à une rencontre avec MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération) et plusieurs propriétaires riverains le 17 décembre 2025 afin de finaliser le projet d'aménagement à réaliser sur la Denante sur le secteur aval (le long de l'ancienne station d'épuration et des parcelles B370 et B371). L'alimentation du lavoir a également été évoquée à cette occasion.

- *Demi-tour du bus vers l'école*

Mme TROUILLET demande où en est le projet d'arrêté municipal et d'implantation d'un panneau interdisant le stationnement devant la salle du Moulin de l'Etang à certaines heures afin de permettre au bus scolaire de pouvoir réaliser un demi-tour en toute sécurité.

- *Graviers*

Les graviers stockés vers l'école ont enfin été récupéré par l'entreprise EUROVIA.

6) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

a) SIVOS de Davayé-Vergisson

Mme TROUILLET informe d'un changement de personnel sur le temps méridien et de la préparation du budget 2026 du SIVOS de Davayé-Vergisson prochainement. Des problèmes de chauffage ont également été solutionné par l'entreprise LANDRIX.

b) SIGALE

Une partie des prochaines activités du SIGALE pendant les vacances d'hiver auront lieu à Davayé, à la salle des fêtes (« chant et danses orientales » et « nature et créations artistiques »).

c) Eau Vive

La prochaine réunion de l'Eau Vive aura lieu le 05 mars 2026.

d) Syndicat des Eaux de la Petite Grosne

M. le Maire évoque la dernière réunion du syndicat des eaux de la Petite Grosne le 10 décembre. Il restera tout de même le vote du compte administratif à réaliser.

e) Mâconnais Beaujolais Agglomération - MBA

M. le Maire a assisté au Conseil Communautaire de MBA le 04 décembre 2025.

Il informe que les fonds de concours seront reconduits pour le prochain mandat et que le petit train a été un succès. Il évoque également l'arrivée prochaine de grosses entreprises sur le territoire de l'agglomération.

f) PETR Mâconnais Sud Bourgogne

M. le Maire s'est rendu à la réunion du PETR du Mâconnais Sud Bourgogne le 2 décembre 2025 mais en l'absence de quorum, la réunion ne s'est pas tenue ; la prochaine réunion aura lieu le 27 janvier 2026.

h) lycée

La Commune a réceptionné plusieurs dons de livres de personnes suite à l'appel lancé par les lycéens.

g) Commission de Contrôle des listes électorale

La Commission de « Contrôle des listes électorales » s'est réunie le 16 décembre 2025. Elle a suggéré plusieurs radiations à réaliser par le Maire en raison de la perte d'attache avec la commune des personnes inscrites. Les radiations ont été effectuées en janvier 2026.

Les nouveaux habitants qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales sont invités à le faire au plus tard le 04 février 2026 en ligne et le 06 février 2026 en mairie, afin de pouvoir voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

h) Réunions et invitations diverses

M. le Maire a participé à diverses réunions et rencontres dont notamment :

- le 8 décembre 2025 avec le département de Saône-et-Loire à la Présentation du Tour de France masculin et féminin en Saône-et-Loire en 2026 ; une réunion est également prévue en Préfecture le 11 février 2026 à ce sujet.
- le 19 décembre 2025 à la réception de départ de la Secrétaire générale de la Préfecture de Saône-et-Loire, Agnès CHAVAGNON, et fait la connaissance de la nouvelle Sous-Préfète.
- le 06 janvier 2026 à la cérémonie des vœux aux corps constitués du Préfet de Saône-et-Loire et du Président du Département de Saône-et-Loire,
- le 12 janvier 2026 à la réunion du SDIS 71 de présentation de la convention-cadre entre le SDIS et les services locaux d'incendie et de secours,
- le 13 janvier 2026 à la cérémonie des vœux de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin communal

Le bulletin communal a été distribué dans les boites aux lettres.

Le conseil municipal présente ces remerciements à tous les acteurs ayant participé à l'élaboration du bulletin, la rédaction des articles et à sa distribution.

- Etat civil

Il y a eu une naissance en janvier 2026

- *Prochain Conseil municipal* : lundi 9 mars 2026 – le budget sera voté.

La séance est levée à 21h.

Procès-Verbal approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 09 mars 2026.

Le Maire,
Michel du ROURE



Le secrétaire,
Mme Jennifer TROUILLET

